INTEGRE

Rapport annuel n°1

Projet financé par :

Union Européenne

Période de référence : 25 mars 2013 – 30 juin 2014 *(inclus décisions du COPIL le 18 juillet 2014)*

I. Résumé et contexte de l'action

« INTEGRE » ou « initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement » est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique. Financé par l'Union européenne sur l'enveloppe du 10e Fonds Européen de Développement (FED) Régional PTOM Pacifique, il vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable.

Au niveau local, il contribuera à gérer ou valoriser durablement l'environnement des PTOM, dans l'intérêt des populations. Ainsi, des projets de GIZC seront mis en œuvre sur 9 sites pilotes de la région. Les méthodes développées et les expériences conduites seront valorisées à l'échelle du Pacifique, notamment à travers la participation active aux réseaux régionaux de coopération dans ce domaine.

Choisis par les territoires en tant qu'unités cohérentes de gestion représentatives des îles hautes et basses de la région et parce qu'ils présentent des enjeux écologiques forts, une utilisation par les populations locales et une vocation à démonstration d'actions environnementales intégrées, les 9 sites pilotes sont :

- En Polynésie française : la Baie d'Opunohu à Moorea, la presqu'île de Tahiti et les îles de Raiatea et Tahaa et leur lagon,
- En Nouvelle-Calédonie : le Grand Sud, la zone côtière Nord-Est, et pour les îles Loyauté les atolls d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré,
- à Wallis et Futuna : Wallis et son lagon, Futuna Sud-Ouest,
- Les îles de Pitcairn dans leur ensemble.

Le projet est encadré par :

- une convention de financement, signée le 25 mars 2013 entre la Polynésie française, ordonnateur régional du 10e FED, maître d'ouvrage du projet, et l'Union européenne ;
- une convention de contribution, signée le 28 août 2013 entre le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), maître d'œuvre, et l'Union européenne.

Les annexes de ces conventions (I : « description de l'action » et II : « dispositions techniques et administratives ») guident les modalités de mise en œuvre du projet. Un document de référence a été rédigé afin d'en simplifier la consultation (annexe n° 4). Il a été validé au cours du deuxième comité de pilotage.

Projet financé par :
Union Européenne

II. Activités réalisées au cours de la période de référence

Une des particularités du projet INTEGRE est que sa définition même en est la première étape. La première année d' INTEGRE a constitué une phase préparatoire à la mise en œuvre concrète du projet: validation du choix des sites, recrutement de l'équipe de coordination et prise de poste des coordonnatrices, lancement officiel du projet sur les 4 territoires, mise en place des structures de gouvernance, consolidation des partenariats locaux et appropriation du projet par ses différents acteurs, élaboration des méthodes de mise en œuvre, élaboration des plans d'actions (par site, territoriaux et global) et révision du cadre logique, ainsi que prévu par les Conventions.

L'ensemble des rencontres, missions, réunions organisées ou auxquelles ont participé les membres de l'équipe est récapitulé en annexe 7. Les retombées médiatiques sont listées en annexe 7bis.

Ces activités ont été les suivantes :

II.1. Volet institutionnel : comité de pilotage, comités territoriaux, comités locaux

Lors de cette première année, la structuration institutionnelle du projet a été mise en place et validée. Elle consiste en :

- un comité de pilotage régional - COPIL
- quatre comités de coordination techniques territoriaux (un par PTOM) - CCTT
- neuf comités locaux (un par site pilote) - CL.

Les structures mises en place sont adaptées aux contextes locaux et dans la mesure du possible s'appuient sur des structures préexistantes dans chacun des PTOM. Elles se sont toutes réunies au cours de la période de référence.

Comités de pilotage (COPIL) :

La convention de financement prévoit 3 réunions du COPIL pendant les 18 premiers mois du projet. Elles ont été tenues au cours de la première année (voir annexes 5.1, 5.2 et 5.3) :

- 18 septembre 2013, Papeete (PF) : validation des sites pilote et du recrutement de l'équipe de coordination ;
- 25 avril 2014, Mata Utu (WF) : validation de la structure de gouvernance, des objectifs spécifiques et résultats du projet (réécriture technique), des méthodes de travail, des premières pistes d'activités ;
- 18 juillet 2014, Nouméa (NC) : validation du plan d'action global et de son budget (incluant le plan de communication), du cadre logique global. Validation partielle des plans d'actions par sites (compléments attendus avant fin 2014 pour tous, plan d'actions du site de la Province Nord non validé).

Comités de coordination technique territoriaux (CCTT) :

Les CCTT, mis en place en application de la convention de financement, ont pour rôle, à l'échelle de chaque PTOM, d'assurer l'orientation, la coordination et le suivi technique des actions mises en œuvre.

Projet financé par :
Union Européenne

En ce sens, ils se sont réunis afin de valider la structure de gouvernance mise en place au niveau de chaque territoire et de valider les plans d'actions proposés au COPIL :

- **Polynésie française** : comité *ad hoc* créé pour le suivi du projet – 2 réunions (**27 mars 2014** et **3 juillet 2014)**
- **Nouvelle-Calédonie** : comité *ad hoc* créé pour le suivi du projet – 2 réunions (**14 février 2014** et **3 juillet 2014)**
- **Wallis et Futuna** : le suivi d'INTEGRE est assuré par le Conseil territorial de l'environnement et du développement durable, qui constitue le CCTT en portant le point « suivi du projet INTEGRE » à son ordre du jour – 2 réunions (**21 mars 2014** et **20 juin 2014)**
- **Pitcairn** : le Conseil des îles de Pitcairn assure le suivi institutionnel du projet et valide les plans d'actions – la validation finale revient à l'ordonnateur territorial (gouverneur du Royaume Uni en Nouvelle Zélande). Réunion du Conseil le **8 juin 2014**

Comités locaux INTEGRE :

Les comités locaux visent, selon les termes des conventions, à « faciliter la mise en œuvre des actions de gestion et de préservation des ressources », et donc à ce stade à faciliter la mise en œuvre des INTEGRE à l'échelle des sites-pilotes. Les réunions tenues ont visé à assurer une élaboration participative des plans d'actions par site proposés en CCTT :

- Polynésie française :
  - Raiatea-Tahaa : 6 mars, 21 mai et 25 juin 2014
  - Moorea/Opunohu : 26 mai, 1er juillet 2014
  - Presqu'île : 13 mars, 27 mai et 28 juin 2014
- Nouvelle-Calédonie :
  - Zone côtière Nord-Est : 25 juin 2014
  - Grand Sud : 1er juillet 2014
  - Ouvéa Beautemps-Beaupré : 19 décembre 2013, 19 mars 2014 et 22 mai 2014 (le comité de gestion patrimoine mondial d'Ouvéa est investi du rôle de comité local)
- Wallis et Futuna :
  - Wallis : 15 mai 2014
  - Futuna : 23 mai et 10 juin 2014
- Pitcairn : les réunions publiques constitueront les comités locaux lorsque le sujet INTEGRE sera porté à leur ordre du jour. Elles se tiennent sous la responsabilité du service technique référent (natural resource division), avec possibilité de vidéo-conférence depuis le bureau d'Auckland pour participation de l'ordonnateur et/ou du responsable financier (bureau des îles Pitcairn) et de la coordinatrice. (*la première réunion – hors période de référence – a été organisée le 6 août 2014 par le service technique référent*).

Cadrage de la mise en œuvre : protocoles d'accord, conventions et agréments :

Les conventions prévoient la signature de « protocoles d'accord/MoU, entre la CPS et les ordonnateurs territoriaux du FED de chaque territoire ou entre la CPS et les 'opérateurs' responsables de la mise en œuvre du plan de gestion intégrée au niveau des sites pilotes ». Ces dispositions ont été explicitées et formalisées au cours de l'appropriation du projet : le « document de cadrage » (annexe 4) précise la nature, les objectifs et le contenu de chacun des documents qui scelleront l'engagement des parties dans la mise en œuvre du projet :

- Les protocoles d'accord, signés entre la CPS et les ordonnateurs territoriaux du 10e FED dans les deux mois suivant le troisième comité de pilotage préciseront l'accord sur les grandes orientations des plans d'actions INTEGRE et leurs financements, et listeront les opérateurs potentiels pour leur mise en œuvre ;

Projet financé par :
Union Européenne

- Les conventions de mise en œuvre signées entre la CPS et des opérateurs gestionnaires prévoiront, sous couvert de ces protocoles d'accord, la délégation de la gestion des fonds INTEGRE liés à la mise en œuvre d'activités identifiées ;
- Les agréments signés entre la CPS et des opérateurs techniques permettront la délégation de la mise en œuvre d'activités identifiées, mais dont la CPS administrera la totalité des fonds.

Afin de mettre en œuvre ces concepts élaborés pendant la période de référence, l'équipe a élaboré, en relation avec l'ensemble des services concernés de la CPS d'une part, et les partenaires intéressés d'autre part, les projets de contrats et leurs annexes techniques. Ces dernières permettront d'assurer un suivi technique et financier de l'ensemble des activités des plans d'actions.

II.2. Mise en place de l'équipe INTEGRE et construction des partenariats locaux

L'équipe de coordination du projet INTEGRE est constituée de 5 personnes : une coordinatrice et 3 coordinatrices territoriales qui ont pris leurs fonctions le 1er novembre 2013, ainsi qu'une assistante de projet qui les a rejointes le 2 mai 2014.

Visites de lancement

Des visites de lancement visant à présenter l'équipe de coordination et à informer les autorités locales du démarrage du projet ont été organisées dans les trois PTOM français en 2013 : à l'occasion du premier comité de pilotage en Polynésie française, à l'arrivée de l'équipe de coordination en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Une mission a été organisée à Pitcairn du 5 au 8 juin 2014.

Construction des partenariats locaux

Les arrivées sur site des coordonnatrices ont été échelonnées au cours du mois de novembre, compte tenu de la période dévolue au lancement du projet (voir ci-dessus).

Les coordinatrices Wallis et Futuna et Polynésie française sont placées au sein des services techniques référents de ces PTOM. Les conventions d'hébergement entre la CPS et les autorités compétentes (présidence de PF, préfecture de WF) ont été signées respectivement les 25 octobre 2013 et 27 novembre 2013 (annexes 6 et 6*bis*).

Cette première période (novembre-février) a été celle de leur appropriation du projet à titre personnel en même temps que celle de leur installation dans le contexte social, administratif, culturel et environnemental. Les activités ont consisté en analyses bibliographiques des sites, rencontres des acteurs de terrain, discussions sur les fiches projets, réunions interservices….

Voir annexe 7 : tableau des réunions et missions de terrains réalisées par territoire

Cadrage et organisation du travail de l'équipe

La mise en place des outils de suivi du projet et la constitution de l'équipe ont notamment été appuyées par une formation/action, suivie les 24, 25 et 26 février 2014, qui visait, une fois ses besoins identifiés par l'équipe au cours des premiers mois, à compléter ses compétences en termes d'animation transversale et de techniques de gestion participative, appliquées au projet INTEGRE. Pour mieux cibler sa prestation en fonction du projet, la formatrice avait suivi une des journées de l'atelier INTEGRE.

Un appui a également été sollicité de la part d'un groupe d'experts afin de finaliser les plans d'actions du projet. Des conseils par courrier électronique ont été sollicités, une journée et demie de travail ont permis de mettre en place la méthode d'élaboration du cadre logique du projet (analyse de la contribution des plans d'actions par site, élaboration de tableaux d'évaluation par PTOM, élaboration du cadre logique global).

Projet financé par :
Union Européenne

Des séances de travail de l'équipe dans sa formation complète ont pu être organisées à l'occasion des manifestations (atelier, comités de pilotage) nombreuses en cette première année. Des vidéo-conférences (« skype ») régulières permettent de compléter ces réunions.

II.3. Construction des partenariats régionaux

Participation à la Neuvième conférence des îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées (2-6 décembre 2013) :

Organisée par le Programme océanien pour l'environnement (PROE – SPREP en anglais), cette conférence ne se tient que tous les 4 à 5 ans. La participation de l'équipe de coordination, en tant qu'observateur à ce stade de développement du projet, a permis d'entamer l'important travail de prises de contacts et d'insertion dans les réseaux existants. Ainsi plusieurs experts rencontrés lors de cet évènement ont participé à l'atelier de lancement des 18/20 février, consolidant les bases d'un édifice en construction.

Rencontres de partenaires potentiels

Plusieurs rencontres ont été organisées, à l'occasion de visites ou d'atelier, avec les partenaires potentiels du projet : autres départements de la CPS, PROE, universités, Darwin Initiative, responsables de projets au niveau des bailleurs (UE, GIZ, …)... L'annexe 7 rend compte des rencontres effectuées. Des pistes de travail ont été identifiées et des partenariats sont à formaliser dans le cadre notamment de l'activité C1.2 du plan d'actions (voir partie suivante).

II.4. Méthodologie et appropriation : Organisation d'un Atelier de lancement INTEGRE (Nouméa, 18-20 février 2014) :

Ce premier atelier de trois jours a réuni une cinquantaine de participants : les services directement impliqués dans le projet (services techniques référents, services coordonnateurs), des experts de la gestion intégrée des zones côtières et des méthodes participatives, des experts de différents domaines d'importance dans les îles du Pacifique (déchets, agriculture, pêche, transport maritime…), des ONG.

Les présentations, séances d'échanges et ateliers en petits groupes ont permis d'obtenir les principaux résultats suivants :

- Plusieurs éléments clef sur la méthode de la GIZC mis en avant à l'attention des équipes projets par site, à la fois pour la mise en place et pour le suivi des plans d'actions ;
- Un regard global sur les enjeux communs aux sites INTEGRE et un partage de cette vision entre les services des différents sites ;
- Une meilleure appréhension partagée du projet, qui a permis une écriture des objectifs et résultats attendus sous une forme plus accessible et appliquée (en vue de la construction du cadre logique) ;
- Une proposition d'actions d'échelle transversale ou régionale ;

Une méthode de travail pour l'élaboration des plans d'actions par site a été concrétisée sous forme de guide à l'attention des services, accompagné de « fiches activités » permettant de proposer des actions INTEGRE.

Enfin, une meilleure appropriation des objectifs d'INTEGRE a pu être obtenue et la rédaction des objectifs spécifiques et résultats attendus du projet a été actualisée et validée par le comité de pilotage le 25 avril 2014.

Voir annexe 8 : CR de l'atelier de lancement

Projet financé par :
Union Européenne

II.5. Elaboration des plans d'actions du projet et révision du cadre logique

Les plans d'actions ont été élaborés, pour chacun des sites pilotes, en partenariat avec les acteurs concernés, conformément au guide de construction des plans d'actions par site rédigé par l'équipe de coordination (voir annexe 9), sur la base de « fiches activités », utilisées comme support d'appel à propositions, et permettant de détailler les actions qui seront réalisées au cours du projet.

Ces plans d'actions par site sont regroupés au sein de plans d'actions territoriaux, qui comprennent également les activités d'échelle transversale pour chaque PTOM, et sont assortis de « tableaux d'évaluation » qui permettront de mesurer la contribution de chacun d'eux aux objectifs du projet.

Enfin, le plan d'actions du projet comprend notamment les activités régionales, ainsi que la stratégie et le plan de communication du projet. La composante 1 sera composée de 6 grands types d'activités, dont certaines restent encore à développer, notamment en développant les partenariats potentiels identifiés pendant cette première phase du projet.

Le cadre logique a été révisé, il doit encore être complété dans son articulation entre les différentes échelles du projet (apport des activités, notamment de la composante 2, aux résultats qui ont une dimension régionale).

L'équipe a été assistée dans le travail de finalisation des plans et surtout d'élaboration du cadre logique par un groupe d'experts. Plusieurs réunions de travail ont ainsi été tenues, et un appui à distance (relecture, conseils techniques) a été apporté.

NB : Ces plans d'actions ont été proposés pour validation au comité de pilotage lors de sa troisième session (le 18 juillet 2014), soit au-delà de la période de référence, mais l'annexe 11 sera constituée des plans d'actions acceptés, prochainement disponibles sur le site Internet du projet.

II.6. Elaboration d'une stratégie de communication et mise en œuvre du plan de communication

Le plan d'actions du projet (annexe 11) comprend notamment une stratégie de communication et un plan de communication dont une première partie a été mise en œuvre. Un logo a été élaboré pour le projet, ainsi qu'une charte graphique, respectant les exigences du manuel de visibilité de l'UE. Un cahier des charges a été élaboré en vue de constituer un site Internet pour le projet. Celui-ci sera hébergé par la CPS, il est en cours d'élaboration par un prestataire extérieur, sélectionné suite à un appel d'offre (voir en partie « réalisations »).

Projet financé par :
Union Européenne

III. Difficultés rencontrées et mesures prises pour surmonter les problèmes

III.1. Contexte et appropriation du projet :

L'élaboration du projet INTEGRE a commencé dès 2009 et a subi des accélérations, ralentissements et modifications successives. Il s'en est suivi une compréhension variable par les différents acteurs, une appropriation disparate selon les sites, et un degré d'information du public très hétérogène – et souvent très léger. Lors du lancement du projet et au cours des échanges qui ont suivi, l'équipe a pu appréhender les différents niveaux de connaissance et parfois les mauvaises compréhensions du projet et du rôle des divers acteurs au sein des services ou de la société civile.

- ⇨ L'atelier des 18/20 février a permis une meilleure appropriation du projet par les services concernés, leur positionnement dans le dispositif, ainsi que la clarification des objectifs du projet. Il a également permis de clarifier les objectifs et modalités d'actions du projet vis-à-vis de l'extérieur, et donc d'identifier des partenaires potentiels et de dégager des pistes de travail communes ;
- ⇨ D'une manière générale, plusieurs concepts ont été également été clarifiés et explicités à l'aide du document de cadrage (annexe 4) qui permet de faire référence quant à la terminologie employée pour le projet.

III.2. Calendrier et contexte politique

Le retard pris dans la finalisation de l'accord de contribution entre la CE et la CPS, signé le 28 aout 2013, n'a pas permis de respecter le calendrier initial (premier comité de pilotage prévu en juillet 2013, recrutement de l'équipe en août 2013, décalés à septembre 2013 et novembre 2013 respectivement). Ce retard a des incidences sur la durée du projet. En effet, compte tenu du respect obligatoire de la date « D+3 » (lié à la date de signature de la convention de financement) et du recrutement tardif de l'équipe projet (lié au décalage dans la signature de l'accord de contribution), 6 mois ont été perdus pour la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, les périodes de mise en œuvre des deux conventions, prévues par l'article 5 de la convention de financement et l'article 2 de la convention de contribution, s'achèvent respectivement les 25 mars 2017 et 29 mars 2017. Comme vérifié auprès du bureau de la Commission européenne pour les PTOM, cette seconde date est celle qui s'applique pour les activités du projet.

De plus, le contexte politique a considérablement ralenti les échanges et les possibilités de prise de décision dans les PTOM français. Les élections municipales en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, en mars, ont induit des périodes de réserve le mois précédent et de prise de connaissance des dossiers les mois suivants, ainsi qu'un frein politique des acteurs ne pouvant s'engager pour leurs successeurs éventuels. Il faut ajouter, en Nouvelle-Calédonie, les élections provinciales qui se sont tenues le 11 mai 2014 et ont entrainé non seulement des ralentissements liés à la période précédant ces élections mais aussi, à leur suite, un blocage de toute validation dans l'attente de la formation des nouveaux exécutifs provinciaux et de leurs prises de connaissances des dossiers.

- ⇨ L'équipe a mis en place le plus rapidement possible les méthodes de travail, organisé des réunions avec les acteurs pouvant être impliqués en période de réserve (au niveau technique essentiellement) et réduit les périodes de consultation au maximum afin de recueillir les propositions d'actions des acteurs. Les délais ne pouvaient cependant être plus contraints dans un contexte participatif.

Projet financé par :
Union Européenne

Ainsi :

- ⇨ La totalité du premier semestre 2014 a été nécessaire à tout le processus d'élaboration des plans d'actions pour proposition au COPIL le 18 juillet 2014
- ⇨ Les activités, qui vont démarrer après signature des protocoles d'accords avec les territoires en septembre 2014, ont donc été planifiées sur une durée de 2 ans et demi seulement (septembre 2014 à fin mars 2017).
- ⇨ Malgré cela, l'ensemble des plans d'actions des sites pilotes n'a pu être totalement finalisé. En Nouvelle-Calédonie, le plan d'actions de la Province Sud doit encore être analysé par le nouvel exécutif avant de pouvoir être complété. Ailleurs, plusieurs activités proposées aux plans d'actions INTEGRE doivent également encore faire l'objet de réflexion et consultation complémentaires
- ⇨ Le comité de pilotage, lors de sa réunion du 18 juillet, a donc préconisé que les actions ayant pu être validées puissent démarrer le plus rapidement possible, et que des compléments puissent être proposés avant la fin de l'année. Une réunion virtuelle du COPIL (par consultation Internet) sera organisée en décembre 2014 et permettra de valider les dernières activités à porter aux plans d'actions territoriaux. Des avenants aux protocoles d'accord seront élaborés le cas échéant.

III.3. Des disparités entre territoires et entre sites

Les structures sociales, culturelles et administratives des quatre territoires concernés sont très différentes, de même que les caractéristiques géographiques, écologiques, culturelles, historiques… des différents sites. Ceci induit une difficulté en termes de construction de méthodes communes, de partage d'expérience, de dissémination de résultats.

- ⇨ Pourtant, il s'agit de faire de ces disparités une chance à l'échelle du projet, qui a une vocation démonstrative :
  - d'une part les territoires pourront bénéficier des avancées plus poussées de leurs homologues dans certains domaines, et des enseignements pourront être tirés en matière de capitalisation et valorisation de l'expérience,
  - et d'autre part, s'agissant des disparités thématiques, elles permettront au projet d'aborder un vaste champ de problématiques, et donc de faire le lien avec une plus grande variété de sites à l'échelle régionale.
- ⇨ Les activités « C1.4 et C1.5 – soutien au processus de planification et capitalisation sur les méthodes élaborées et mises en œuvre » seront réalisées avec le support d'une équipe d'expert-conseils, mandatés pour soutenir les démarches de manière personnalisée au niveau des PTOM, apporter un soutien méthodologique transversal et aider à la capitalisation des résultats à l'échelle régionale. Cette équipe sera recrutée par appels d'offres.

III.4. Des structures de gouvernance et des contextes historiques plus ou moins propices à une démarche participative

Selon les PTOM, les structures de gouvernance très variées sont plus ou moins adaptées à la mise en place de démarches participatives, et ce pour des raisons variées :

A Wallis et Futuna comme **à Pitcairn** les processus décisionnels sont fortement pilotés au niveau des gouvernements de tutelle.

- ⇨ Un travail en étroite collaboration avec ces derniers (préfecture de Wallis et Futuna, représentation diplomatique britannique en Nouvelle Zélande pour Pitcairn) a cependant permis de mettre en place des processus valorisant l'implication des populations. La préexistence du CTEDD à Wallis et Futuna a notamment fourni une base de travail.

Projet financé par :
Union Européenne

En Polynésie française, le site d'Opunohu en particulier a déjà plusieurs expériences de projets infructueux qui ont laissé les acteurs locaux amers.

- ⇨ Ce site a ainsi fait l'objet d'un processus adapté :
  - Le comité local n'y est pas constitué de personnes représentatives d'une catégorie d'acteurs, de telles personnes n'ayant pour l'heure jamais été légitimées dans ce rôle, mais de l'ensemble des personnes intéressées par le projet : il prend d'ailleurs plus la forme de réunions publiques ;
  - Il n'y a pas été proposé d'appel à projets à ce stade, mais un travail a été réalisé en amont avec l'administration (notamment l'antenne du service du développement rural, basée à Opunohu) et plusieurs organismes locaux (CRIOBE, Lycée agricole) afin de formuler des propositions lors d'une première réunion, tenue le 6 mai 2014 ;
  - Une 2e réunion a permis de valider plus précisément un ensemble d'activités relatives à la gestion des pollutions environnementales sur le domaine d'Opunohu puis de commencer le travail de diagnostic partagé du site avec une présentation des projets du SDR sur le domaine d'Opunohu
- ⇨ Les membres du comité local d'Opunohu sont encore sceptiques sur le projet INTEGRE car leurs expériences passées les rendent méfiants. La participation aux comités locaux est cependant très satisfaisante et le projet se doit de les convaincre de sa dimension participative au fur et à mesure que les actions se mettront en place.

En Nouvelle-Calédonie enfin, les trois Provinces sont les principales collectivités compétentes dans le domaine de l'environnement. Elles sont donc naturellement pilotes des projets proposés sur chacun des sites INTEGRE. Le gouvernement est représenté en CCTT mais ne peut avoir autorité sur les décisions prises en matière de politique environnementale par les Provinces. Pour permettre leur représentation au COPIL, Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN), GIP dont les provinces sont membres, a été désigné service technique référent. En COPIL, il fait part du positionnement des provinces après l'avoir recueilli en CCTT. Ainsi, le CCTT ne peut avoir un rôle d'arbitre sur les plans d'actions des sites pilotes. Cette instance a essentiellement un rôle d'échange, de suivi et de réflexion pour la mise en place d'actions à l'échelle pays.

D'autre part, les trois Provinces ont proposé que le projet INTEGRE vienne renforcer les démarches de gestion participatives et intégrées en cours dans les sites du lagon inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Leurs projets s'inscrivent donc dans des territoires ayant déjà fait l'objet d'une concertation importante avec l'élaboration de plans de gestion participatifs aujourd'hui validés. C'est pourquoi, plutôt que de relancer des appels à proposition ouverts comme dans les autres territoires, les provinces calédoniennes ont souhaité utiliser INTEGRE pour soutenir des actions ayant déjà fait l'objet d'une concertation et d'une validation locales.

Ainsi, les provinces, en concertation avec la CPS, arbitrent sur l'utilisation des fonds au sein des sites-pilotes et proposent et discutent ces choix dans les comités locaux *ad-hoc*. Certains acteurs ayant fait des propositions directement à la coordinatrice INTEGRE ont vu leur initiative invalidée par les provinces et leur proposition n'a pu être présentée en comité local.

La situation est donc la suivante :

- ⇨ Les comités locaux s'appuient sur les structures préexistantes dès que possible et permettent une implication de tous les partenaires, *via* leur représentativité au sein des comités de gestion en place ;
- ⇨ Les plans d'actions INTEGRE ont été construits avec les Provinces, des rencontres nombreuses ont pu être organisées avec les différents partenaires ;
- ⇨ A ce stade, le COPIL émet des avis sur les PA individuels de chaque site calédonien, instaurant un dialogue avec les provinces : ainsi, il a été demandé à la province Nord de rééquilibrer son projet en diminuant la part des ressources humaines (78% dans la proposition actuelle) au

Projet financé par :
Union Européenne

profit d'activités de terrain bénéficiant directement aux populations, et le plan d'action n'est pas validé ;

- ⇨ Le protocole d'accord sera en revanche bien signé par la CPS et l'ordonnateur territorial (la présidente du gouvernement de Nouvelle-Calédonie). Il n'endossera que les plans d'actions ayant été validés par le COPIL. Une partie des activités pourra cependant être présentée au COPIL de fin décembre, donnant lieu à un avenant au protocole.

III.5. Une équipe répartie sur différents sites

Les avantages d'un déploiement de l'équipe sur les différents sites ont été soulignés et mis en évidence à plusieurs reprises : la présence sur les sites est plus régulière et plus affirmée, les liens se tissent avec les acteurs du projet, la pertinence des travaux est accrue par une meilleure connaissance des mécanismes à l'œuvre… Toutefois, il faut reconnaître également que cette configuration éclatée ajoute une difficulté managériale certaine : les quelques jours qui ont pu être dévolus au recentrage de l'équipe ont ainsi permis de mettre au point des méthodes de travail plus efficaces, d'échanger de manière plus active sur les travaux des différents sites, et donc de contribuer à garantir l'homogénéité de l'action d'INTEGRE à l'échelle régionale.

- ⇨ Les méthodes de travail de l'équipe sont adaptées à cette configuration : utilisation des moyens de communication par *Internet* (mél, skype), mise en place d'un système de rendez-vous réguliers en visio-conférence depuis trois lieux (possibilité offerte par « skype »), programmation de réunions « physiques » tous les deux mois pendant trois à cinq jours. Jusqu'à présent il a été profité des réunions de lancement/atelier/comités de pilotage, mais lorsque ceux-ci seront plus espacés la programmation systématique de ce type de réunion sera réalisée.

III.6. L'éloignement du site de Pitcairn

Ce qui fait l'avantage de la situation des coordinatrices territoriales au sein des services de Wallis et Futuna et de Polynésie française, ou de la situation géographique dans le pays pour la coordinatrice Nouvelle-Calédonie trouve son pendant négatif pour la coordinatrice du projet, responsable de Pitcairn. L'éloignement rend en effet les échanges plus difficiles avec le service technique référent et le comité local. La mission conduite en mai 2014 a permis de constater, par contraste, combien ce rapprochement physique était utile : c'est à) ce moment que le projet a réellement « démarré » sur le terrain, avec une présentation au Conseils des îles de Pitcairn et des échanges en direct avec la population. La présence à Auckland du bureau des îles Pitcairn et du gouverneur permet en outre de faciliter des échanges en ce qui concerne l'administration du projet. De plus, si la visioconférence directe depuis la CPS avec l'île de Pitcairn n'est pas possible, elle l'est en revanche depuis ce bureau. Ainsi, les actions suivantes doivent permettre de faciliter le travail avec Pitcairn :

- ⇨ Rencontres avec le bureau d'Auckland, programmation de visio-conférences avec Pitcairn depuis ce bureau (voir annexe 7) ;
- ⇨ Missions à Pitcairn (une tenue pendant la période de référence du présent rapport, une autre programmée début 2016) ;
- ⇨ Programmation des réunions INTEGRE tenues en Polynésie française en tenant compte des rotations du « Claymore II » afin de faciliter la participation de Pitcairn (exemples : atelier de février 2014, COPIL de juin 2014).

Projet financé par :
Union Européenne

IV. Modifications apportées à la mise en œuvre

Ainsi que prévu par les conventions de cadrage (annexe II de la convention de financement, annexe I de la convention de contribution), le cadre logique initial y annexé a été révisé sur la base des plans d'actions élaborés pour chacun des sites, des PTOM et pour l'ensemble du projet, et validé par le COPIL. Les modifications apportées n'altèrent pas les objectifs du projet, il n'est pas besoin de modifier la convention de financement.

V. Réalisations et résultats obtenus

V.1. Une appropriation du projet par les acteurs (contribution aux résultats de l'OS3-INTEGRE : R6 à R12)

Par le travail des coordonnatrices sur le terrain, ainsi qu'au moyen de l'atelier des 18-20 février (annexe 8), cette première phase de mise en œuvre a permis d'identifier et de positionner les services techniques référents et les services coordonnateurs. La présence de coordinatrices dans chacun des PTOM français facilite le maintien d'un lien avec l'ensemble des acteurs et a permis la constitution et l'animation des comités locaux. Les propositions d'activités reçues témoignent de l'intérêt manifesté pour le projet par les acteurs.

V.2. Un positionnement au niveau régional *(OS2: R6)*

Grâce notamment à la participation à la 9e conférence sur la conservation de la nature, à des prises de contact sur le terrain, au sein de la CPS et avec d'autres organisations, à l'organisation de l'atelier des 1/20 février, l'équipe a également pu commencer à positionner le projet INTEGRE au sein du paysage régional, auprès des experts comme des organisations ou des réseaux existants. Des pistes de travail sont ainsi envisagées avec le réseau POETCom ou le PROE.

V.3. Un cadrage de la gouvernance du projet (OS2 et OS3 : R4, R6, R7, R190, R11, R12)

Malgré les différences substantielles en termes de gouvernance entre les différents sites, il a pu être proposé un cadrage global, sur la base des conventions, et avec des déclinaisons par chaque territoire, en fonction de leurs spécificités. L'élaboration d'un document commun a pu être proposée suite à de nombreux échanges avec les différentes administrations (annexe 4).

V.4. Une définition des objectifs du projet et du cadre logique *(OS3 et OS4 : R10, R11, R13)*

Notamment à la suite des discussions échangées lors de l'atelier des 18/20 février, les objectifs et résultats attendus ont pu être dégagés de manière claire pour le projet, en précision des annexes aux conventions, et assimilés par les responsables de sites. La rédaction en a été validée par le COPIL lors de sa deuxième réunion, au cours de laquelle son adéquation avec les objectifs énoncés dans la convention a été soulignée (annexe 5.2). L'étape suivante a été la rédaction, sur cette base, du cadre logique adopté par le COPIL en juillet 2014.

Projet financé par :
Union Européenne

V.5. Elaboration du plan d'actions du projet *(tous objectifs)*

Un guide à l'attention des services responsables de l'élaboration des plans d'actions a été rédigé (annexe 9). Il répond notamment aux besoins identifiés lors de l'atelier des 18/20 février 2013. Il comprend une « fiche activités » qui a permis de faire remonter les propositions d'actions, ainsi qu'une liste de critères élaborés sur la base des exigences du projet énoncées dans les conventions.

Le plan d'actions global du projet a été élaboré et partiellement adopté en comité de pilotage. Il comprend :

- Documents globaux :
  - Plan narratif (incluant stratégie et plan de communication)
  - Budget ainsi qu'un détail du budget « communication et visibilité », partie intégrante du plan de communication
  - Le tableau d'activités de la composante 1 et les fiches activités ou documents liés le cas échéant (fiche activité régionale C1.2/BIO, cahier des charges C1.6…)
  - Le cadre logique et les tableaux d'évaluation par PTOM
- Un plan d'actions par PTOM :
  - Plan narratif
  - Tableau d'activités transversales et fiches d'activités transversales « PTOM »
  - Tableau d'évaluation
- Un plan d'actions par site pilote :
  - Tableau d'activités
  - Fiches activités

Ces documents sont joints au présent rapport (annexe 11).

Les plans d'actions présentés par les PTOM ont été partiellement validés. Plusieurs points restant en attente :

- Plan d'actions NC : le COPIL a demandé à la province Nord de rééquilibrer son projet en diminuant la part des ressources humaines (très élevée dans la proposition actuelle : 78%) au profit d'activités de terrain bénéficiant directement aux populations. La Commission européenne a rappelé que, même s'il n'y a pas de règle stricte sur le sujet, il est essentiel de mener des actions pouvant être directement valorisées sur le terrain, avec des résultats clairement évalués. Le plan d'action n'est donc pas validé. Une nouvelle proposition est attendue pour pouvoir être validée et intégrée au protocole d'accord devant être signé mi-septembre au plus tard. Une partie des activités pourra cependant être présentée au COPIL de fin décembre ;
- Activités complémentaires à PN et en PF : de nouvelles propositions sont en élaboration, elles pourront être présentées pour validation en e-COPIL. Montants concernés :
  - PF : 130 000 € à Opunohu, 120 000 € à Raiatea-Tahaa, 196 000 € à Taiarapu,
  - PN : 25 000 € (40 000 NZD)
- Activités en cours de révision à WF : 123 000 € à Wallis (filière de valorisation des déchets verts et organiques, gestion des activités lagonaires) + une action prioritaire à Futuna (125 000 € pour l'équipement du CET) ;
- Compléments attendus pour la Nouvelle-Calédonie :
  - Province Sud (site « Grand Sud ») : 249 000 € - action à affiner et valider au niveau politique : « participation à la gestion de pression liée à la fréquentation sur les milieux marins et côtiers du Grand lagon sud ».
  - Province Nord (site « Zone côtière Nord-Est ») : plan non validé en l'état (voir ci-dessus). Le CEN a souligné que la Province Nord souhaitait pouvoir utiliser l'intégralité de la somme concernée, qui fait partie de la part C2 répartie lui étant affectée par convention, et souhaite disposer du temps nécessaire à l'élaboration d'une fiche activité.
  - Tous les protocoles d'accord devront être signés avant le 18 septembre en l'état au moment de la signature, les propositions alternatives, validées par les acteurs de terrain, pouvant être présentées pour validation par e-COPIL en fin d'année (avec avenants aux

Projet financé par :
Union Européenne

protocoles le cas échéant). Seules les actions validées par un protocole d'accord pourront être mises en œuvre.

V.6. Communication et visibilité : mise en place d'un site Internet *(OS2 : R6)*

La stratégie et le plan de communication du projet ont été adoptés par le COPIL lors de sa troisième réunion. Le logo adopté lors de la deuxième réunion est utilisé sur tous les documents du projet (tel le présent rapport), selon la charte graphique élaborée et validée avec l'Union européenne. La structure d'un « 4 pages » de présentation du projet avait également été validée et la maquette est en cours de finalisation (le document aura vocation à être utilisé tout au long du projet). Enfin, l'élaboration du site *Internet* est en cours et sa structure a été présentée au COPIL le 18 juillet 2014. La finalisation et les tests seront réalisés en septembre 2014 et la « bascule » sur le site de la CPS est prévue pour le mois d'octobre.

VI. Programme de travail pour la période suivante (feuille de route 2014-2015).

VI.1. Finalisation et lancement des plans d'actions par site :

La première étape de cette période sera de permettre le lancement des activités sur sites. Pour ce faire, les protocoles d'accord devront être signés, conformément aux termes de la convention de contribution, entre la CPS et les ordonnateurs territoriaux, avant le 18 septembre 2014. Sous couvert de ces protocoles, des conventions de mise en œuvre et des agréments seront signés entre la CPS et respectivement les opérateurs gestionnaires (allocataires de fonds) ou techniques (la CPS gérant les fonds prévus pour les activités). Ces signatures permettront de démarrer les activités sur le terrain.

Les plans d'actions devront également être complétés et/ou finalisés, avec les éléments attendus pour le mois d'octobre au niveau des sites, voire des propositions alternatives pour ce qui concerne la ZCN en Nouvelle-Calédonie, afin de permettre les validations nécessaires avant un comité de pilotage virtuel (par échanges électroniques) en décembre. Des avenants aux protocoles d'accord pourront, le cas échéant, être signés.

VI.2. Activités de la composante 1 :

Certaines des activités de la composante 1 ont déjà commencé (tenue d'ateliers INTEGRE - C1.1, lancement d'un appel d'offre pour une revue critique des plans de GIZC – C1.3), d'autres doivent être finalisées. Les actions prévues sont les suivantes :

C1.1 :

Organisation de l'atelier technique « tourisme durable » à Papeete au premier semestre 2015. La date sera choisie en fonction des rotations du Claymore II afin de pouvoir inviter la responsable du tourisme à Pitcairn.

C1.2 :

- C1.2/BIO : l'activité pourra démarrer suite à la signature d'une convention de mise en œuvre avec l'opérateur gestionnaire (la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie), en préparation ;
- C1.2/Waste et C1.2/CCA-DR : les fiches activités seront élaborées pour validation en décembre ;
- Rédaction des termes de référence et ouverture à un stage de fin d'études pour l'analyse de la situation actuelle, l'élaboration d'un indicateur et la proposition de préconisations.

C1.3 :

- L'étude « plans de GIZC : analyse mondiale et préconisations pour le Pacifique » devrait être effectuée entre septembre et décembre. Elle sera diffusée dans les deux langues (anglais et français) en début d'année 2015 ;
- Rencontres avec les agences du CROP, les pays tiers potentiellement intéressés, afin de faire la promotion de l'idée, d'identifier les besoins, de définir le type de cadre attendu.

C1.4 :

Le cahier des charges sera élaboré pour validation par le COPIL virtuel de fin d'année, en vue d'un lancement de l'appel d'offres début 2015 et d'un recrutement de l'équipe d'experts-conseils en mars

C1.5 : pas d'action en 2014-2015

Projet financé par :
Union Européenne

C1.6 :

- Le comité de sélection sera constitué avant la fin de l'année 2015
- L'appel à proposition sera publié sur le site de la CPS en septembre (puis sur le site INTEGRE dès qu'il sera opérationnel) – il sera clôt le 31 décembre
- Le comité de sélection rendra son avis le 15 mars, notification aux lauréats avant le 31 mars, lancement des activités d'échanges début avril ;
- Un point d'avancement sera présenté au COPIL en juin. Il y sera décidé de procéder ou non à un second appel à projets.

VI.3. Communication et visibilité :

Site Internet : tests et finalisation (contenu) en août/septembre. Lancement (« bascule » sur le site de la CPS) en octobre.

Document de communication (4 pages) : finalisation en août/septembre, diffusion en septembre.

Plans d'action du projet : diffusion aux membres du comité de pilotage et aux partenaires après validation du COPIL (validation du compte rendu de la troisième réunion), puis diffusion large du plan d'action révisé (format papier) en janvier/février 2015.

Réunions internationales : le projet INTEGRE a encore peu de résultats concrets à présenter, mais plusieurs réunions doivent permettre de le positionner dans le paysage international, telle la conférence internationale pour la biodiversité et le changement climatique (Guadeloupe, 22-25 octobre 2014).

VI.4. Fonctionnement général du projet :

COPIL :

- Un COPIL virtuel en décembre
- COPIL annuel en juin (date à déterminer en fonction des rotations du Claymore II), en Polynésie française (au titre de Pitcairn) - .

Le tableau en annexe présente le détail de cette feuille de route pour l'année 2014-2015.

Projet financé par :
Union Européenne

VII. Annexes au présent rapport :

1. bilan des activités réalisées et résultats obtenus pendant la période de référence
2. bilan des dépenses sur la période de référence (1er juillet 2013 – 1er juillet 2014)
3. feuille de route 2014-2015 : tableau
4. document de cadrage du projet (résumé explicatif des conventions de financement et de contribution)
5. 5.1, 5.2 et 5.3 : compte-rendu des réunions du comité de pilotage
6. et 6bis. : conventions d'hébergement des coordinatrices territoriales au sein des services techniques référents à WF et en PF
7. tableau des réunions / rencontres organisées et suivies + 7bis : tableau de suivi des retombées médiatiques
8. compte rendu de l'atelier de février
9. guide de construction des plans d'actions par site & fiche activité
10. guide de l'opérateur INTEGRE (cadre des conventions de mise en œuvre et agréments)
11. plan d'actions du projet

Projet financé par :
Union Européenne

Annexe 1 : tableau des activités réalisées et résultats obtenus pendant la période de référence

	Objectifs	Activités réalisées	Résultats obtenus	Objectifs pour la période suivante
Gestion du projet	Constitution de l'équipe	Recrutement de l'équipe Formation-action	Equipe constituée, méthodes de travail en place	
	Mise en place des outils de suivi du projet	Elaboration des outils de suivi	Outils opérationnels	Utilisation des outils (y compris cadre logique)
	Révision du cadre logique	Elaboration d'une méthodologie adaptée Soutien par une équipe d'experts	Méthodologie élaborée (lien entre échelles du projet)	Compléter le cadre logique Le renseigner
			Cadre logique révisé	
Gouvernance du projet	Constitution des instances de gouvernance du projet	Rédaction du document de cadrage pour la mise en œuvre	Document de cadrage	
		Identification du service technique référent en NC	Structure de gouvernance en place	Consolidation de la gouvernance
		Organisation de 3 comités de pilotage		
		Tenues de 2 CCTT en PF, en NC et à WF, d'un CCTT à PN		
		Tenue des comités locaux		
	Appropriation du projet par les partenaires	Atelier de lancement	Projet et rôle des partenaires clarifiés, objectifs partagés	
Communication et visibilité	Adoption du plan de communication	Rédaction de la stratégie et du plan de communication, évaluation des coûts	Plan adopté par le COPIL	Mise en œuvre du plan
	Début de mise en œuvre	Elaboration et validation d'un logo et d'une charte graphique	Logo et charte validés	Brochure de communication
		Rédaction d'un cahier des charges, appel d'offre et sélection d'un prestataire pour le site Internet	Site Internet en cours de création	Mise en ligne et vie du site

Projet financé par :
Union Européenne

	Objectifs	Activités réalisées	Résultats obtenus	Objectifs pour la période suivante
Composante 1	Construction des partenariats régionaux	Présentations du projet, prises de contacts	Constitution du réseau, identification des partenariats potentiels	Formalisation des partenariats
	Validation des activités transversales	Identification des thématiques	Thématiques validées	Finalisation des fiches activités Approbation par le COPIL
		Rédaction de la fiche activité « agriculture biologique »		
Composante 2	Construction des partenariats locaux	Visites de lancement	implantation des coordinatrices territoriales	Consolidation des liens
		Conventions d'hébergement des coordinatrices WF et PF		
	validation des plans d'actions par site	Rédaction du « guide de rédaction des plans d'actions par site »	Plans d'actions partiellement validés par le COPIL	Plans d'actions finalisés et validés. Approbation par le COPIL
		Appel à propositions et recueil des propositions d'activités		
		Sélection des activités		
		Elaboration des plans d'actions		

Les objectifs à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre du projet sont détaillés dans les plans d'actions. Leur atteinte sera évaluée à l'aide des outils élaborés à cet effet (tableaux de suivi de la mise en œuvre, tableaux d'évaluation par pays et cadre logique du projet).

Projet financé par :
Union Européenne

Annexe 2 : dépenses sur la période de référence

(Année 1 : 28/08/2013 au 30/06/2014)

		Budget	Dépenses	Variance	Réalisation
		Euro	*Euro*	*Euro*	*%*
Cat.	**Détails**				
1	**Activités**	**560 000**	**20 571**	**539 429**	***4%***
C1	Composante 1: planification et réseaux	450 000	20 571	429 429	*5%*
C2	Composante 2: mise en œuvre	110 000	0	110 000	*0%*
2	**Ressources Humaines**	**470 000**	**286 454**	**183 546**	***61%***
2.1	Coordonnateur	120 000	95 292	24 708	*79%*
2.2	Assistant	50 000	5 817	44 183	*12%*
2.3	Coordonnateur Wallis et Futuna	100 000	55 313	44 687	*55%*
2.4	Coordonnateur Polynésie française	100 000	75 701	24 299	*76%*
2.5	Coordonnateur Nouvelle-Calédonie	100 000	54 331	45 669	*54%*
3	**Missions**	**250 000**	**91 716**	**158 284**	***37%***
3.1	Frais de mission (dont comités de pilotage)	250 000	91 716	158 284	*37%*
4	**Prestations externes (équipements, fournitures, autres coûts)**	**55 000**	**56 741**	**-1 741**	***103%***
4.1	Equipements	20 000	16 326	3 674	*82%*
4.2	Fournitures	5 000	7 138	-2 138	*143%*
4.3	Locations diverses (salles, matériels traduction, …)	5 000	12 509	-7 509	*250%*
4.4	frais de traduction	10 000	598	9 402	*6%*
4.5	frais de consultants	15 000	20 170	-5 170	*134%*
5	**Information et visibilité**	**32 000**	**5 441**	**26 559**	***17%***
5.1	publications	12 000	244	11 756	*2%*
5.2	actions de visibilité (media, évènementiel, ateliers,…)	20 000	5 197	14 803	*26%*
6	**Coûts de fonctionnement CPS (maximum 7%)**	**187 145**	**32 265**	**154 880**	***17%***
	Sous-total : 1+2+3+4+5+6	**1 554 145**	**493 188**	**1 060 957**	***32%***

Projet financé par :
Union Européenne

Annexe 3 : feuille de route pour la période suivante

(*Année 2 : 01/07/2014 au 30/06/2015*)

	2014						2015						
mois de l'année	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7
mois du prg	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
période de mise en œuvre: 43 mois													
période d'exécution: jusqu'à paiement du solde													
dates clefs, pilotage	3ème COPIL - annuel					e-COPIL: validation des compléments							COPIL annuel
			CCTT		CCTT							CCTT	
	signatures des protocoles d'accord						avenants éventuels						
		élaborattion et signature des conventions de mise en œuvre et agréments					signatures de CMO et Agr						
rapports		A		trim			trim			trim			A
remise de rapports narratifs et financiers par les opérateurs:													
composante 2													
plans et actions C2	mise en œuvre des actions validées												
	compléments (à valider en CL, CCTT)					validation							
							mise en œuvre des compléments validés						
composante 1													
ateliers INTEGRE									Polynésie française: atelier tourisme durable				
C1.2: échanges régionaux													
agriculture bio													
changement		élaboration	fiches PTOM	fiche régionale		validation							
déchets		élaboration	fiches PTOM	fiche régionale		validation							
réseau		étude et élaboration											
élaboration d'un					rédaction du sujet de stage				stage				
C1.3 cadre régional													
prises de													
choix du type													
études													
C1.4 appui méthodologique													
élaboration du						validation							
appel d'offres									sélection				
accompagnéme													
C1.5 capitalisation													
C1.6 soutien aux initiatives des sites													
appel à projets													
sélection par le													
échanges													
Communication - visibilité													
actions de visibilité													
site Internet													
finalisation													
lancement													
vie du site													
colloques et évènements													
SIDS (?)													
SERD			préparation		semaine du 24								
projets européens													
CRGA													
publications													
documents du projet													
CR et PA		publication					PA complétés						
document de		finalisation	diffusion										
ateliers										CR de l'atelier			

Projet financé par :
Union Européenne